

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2022

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ATTRIBUTION ET LE CHOIX DU NOM -
(N° 4853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
M. Vignal, rapporteur

ARTICLE 3

Après le mot :

« phrase »,

insérer les mots :

« du premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à préciser le point d'impact : les mots visés figurent au premier alinéa de l'article 60 du code civil.